

RAPPORT ANNUEL STL 2023 SUR L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

I. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

La société congolaise pour le traitement du terril de Lubumbashi en sigle « STL », a son siège social sis 04 Route Kipushi, ville de Lubumbashi, province du haut Katanga en RDC (11°40'51S, 27°28'00E).



STL a démarré ses activités en 2019, sous la bannière de l'actionnaire unique la Gécamines, une société commerciale intégralement détenue par l'état congolais. L'alimentation provient des scories de l'ancienne Gécamines appelées usine de Lubumbashi.

La STL exploite les rejets du terril de Lubumbashi qu'elle transforme en produits commerciaux.

Son usine est constituée d'une fonderie électrique qui produit :

De l'alliage blanc qui contient du cuivre, du cobalt, et de l'oxyde de zinc, en tant que sous-produit.

Notre vision c'est être un modèle durable

- Les candidatures féminines sont encouragées
- Créer de la valeur ajoutée pour les parties prenantes
- Dépasser les attentes
- Ajouter de la valeur aux communautés dans lesquelles nous opérons
- Etre un modèle pour les autres sociétés minières
- Maintenir la rentabilité en appliquant les meilleures pratiques HSE

Notre mission est de réaliser notre vision grâce à nos personnel et aux communautés dans lesquelles nous opérons.

Le présent rapport couvre la période d'octobre 2022 à décembre 2023. Les rapports suivants suivront l'année civile.



II. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION RMAP

L'usine a subi une évaluation initiale du RMAP du 6-8 juillet 2021, effectué par le cabinet d'audit indépendant RCS global, et portant sur le Cobalt, Cuivre et Zinc.

La période d'évaluation était du 01-30 juillet 2021.

Les actions correctives apportées à la suite de cet audit ont permis à STL de figurer sur la liste des raffineurs conformes depuis 2021.

Le ré-audit d'évaluation du RMAP a eu lieu du 28 au 30 Novembre 2023, effectué par le cabinet d'audit indépendant Arche Advisors par rapport à la norme de diligence raisonnable 2.0 des raffineurs de cobalt.

La période d'évaluation était du 1 avril 2021 au 30 octobre 2023.

La portée de l'évaluation comprenait le Cobalt, Cuivre et Zinc, dont les numéros CID sont respectivement CID003266 | CID003805 | CID003806.

III. SYSTEME DE GESTION STL

1. Equipe de gestion

- **Le Directeur Général adjoint** a la charge et la responsabilité de la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable. Elle est assistée par les directeurs. Ce collège ainsi que tous les agents de l'usine, ont été informé sur le devoir de diligence raisonnable.
- **Directeur des ressources humaines** : Responsable de l'application des codes de conduite et d'éthique assurant un bon environnement de travail aux employés pour leur santé physique et mentale ainsi que la mise en œuvre du mécanisme de griefs.
- **Directeur de la conformité** : S'assure que les activités de STL sont conformes aux politiques établies et aux normes internationales incluant les principes de diligence raisonnable de l'OCDE.
- **Directeur financier** : veille à ce que le processus de paiement de l'ensemble des rétributions, redevances, taxes relatives à l'activité minière et à verser auprès des institutions gouvernementales soient transparentes. Dans ce cadre, il collabore étroitement avec l'ITIE
- **Directeur de la logistique** : Responsable de l'application de la norme relative aux fournisseurs (évaluation, atténuation et contrôle; contrats, etc.), qui protège les droits de l'homme et s'aligne sur les normes internationales et celles de l'OCDE. Il s'assure que les dossiers d'expédition de chaque matériau soit actualisé.
- **Directeur de production** : Gérer les risques liés à l'entrée potentielle d'intrants externes dans les opérations d'exploitation. Consolidation des systèmes de traçabilité des scories entrants sur le site et des produits finis. La stratégie est la mise

en place de procédures de contrôle de la qualité de la scorie et du suivi d'encodage des données de production.

- **Directeur de la maintenance** : A la charge de l'entretien des outils d'exploitations tel qu'effectuer l'étalonnage avec enregistrement des différentes balances sur site par des organismes agréés.

Directrice HSE (Hygiène, Sécurité & Environnement) : Veille à la sécurité et la santé des agents. Le système de gestion de l'entreprise traite des règles de production, des questions de santé et de sécurité des employés de manière détaillée et appropriée en fonction des activités dans le respect des lois et des réglementations en RDC.

Responsable du social : Fait le relai entre STL et la communauté qui nous entoure. Le code minier de la RDC exige que toutes les sociétés minières contribuent à un certain pourcentage de leurs revenus à des projets de développement communautaire conformément au «Cahier des Charges». Le fonds y résultant est supervisé par un comité composé de STL et des représentants des communautés concernées, il est utilisé aux fins prévues, au profit de la communauté. Cette conduite fait partie de notre vision : « ajouter de la valeur aux communautés dans lesquelles nous opérons ».

Responsable de la formation : organise les formations pour les agents et les autres parties prenantes.

Tous les responsables de la structure organisationnelle cités ci-haut ainsi que les superviseurs ont suivi une formation initiale rigoureuse et certifiée, en approvisionnement responsable de minerais.

D'autre part STL a organisé in situ pour son personnel et parties prenantes des sessions d'information et de formation à l'approvisionnement responsable. Un recyclage annuel est prévu pour tous.

2. politique de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise

Le système de gestion de l'approvisionnement responsable de STL comprend les différentes politiques suivantes :

- La politique de la chaîne d'approvisionnement responsable [Société pour le traitement du terril de Lubumbashi \(stlgcm.com\)](http://stlgcm.com).
politique en conformité avec l'annexe II du Guide OCDE en sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.
- La norme pour les fournisseurs [Société pour le traitement du terril de Lubumbashi \(stlgcm.com\)](http://stlgcm.com).
Dans tous nos contrat fournisseurs est inscrit la clause d'approvisionnement responsable.

- Le code de conduite et d'éthique [Société pour le traitement du terril de Lubumbashi \(stlgcm.com\)](http://stlgcm.com) Un document signé par tous les agents et qui respecte les droits de l'homme.
- Le mécanisme de gestion des griefs [Société pour le traitement du terril de Lubumbashi \(stlgcm.com\)](http://stlgcm.com).
Une gestion des griefs qui permet aux parties prenantes de parler, de résoudre leurs problèmes au sein de l'entreprise et avec les communautés impactées par l'activité de l'entreprise. Direction Générale

Les politiques mentionnées ci-dessus ont été approuvées par la Direction Générale, sont largement diffusées auprès des parties prenantes concernées (employés, fournisseurs, clients, etc.) et disponibles sur le site Internet de STL (<https://www.stlgcm.com/policies/>).

3. Systèmes de contrôle internes – chaîne de traçabilité

STL n'achète pas de scories à des tiers et n'utilise que des scories provenant du terril de LUBUMBASHI qui se trouve dans l'enceinte même de ses installations industrielles et qui constitue sa seule source d'approvisionnement en minéraux.

L'entreprise a mis en place un système de traçabilité pour garantir que les intrants en minerais peuvent être retracés tout au long du processus, depuis l'entrée dans la fonderie jusqu'à l'expédition des produits finis.

Les scories sont prélevées du terril par son service minier qui supervise et indique les lieux d'échantillonnage autorisés.

La scorie du terril est transportée vers une zone de stockage temporaire à l'aide de camions où elles sont homogénéisées. Après séchage, les scories sont transférées en continu sur des bandes transporteuses vers un four à arc électrique. Lors de la fusion, l'oxyde de zinc est collecté et conditionné en vue de sa livraison finale. L'alliage en fusion sous forme liquide sera transformé en granulés. Les granulés d'alliage sont séchés avant l'emballage pour la livraison finale.

Le transport de nos produits finis (l'alliage blanc et l'oxyde de zinc) des installations de STL au port est à la charge du client.

Chaque lot de matière première minérale et de produit fini est analysé.

Le circuit des matériaux dans les opérations de la fonderie est suivi à chaque étape par des systèmes d'échantillonnage, procédures du contrôle de la qualité de la scorie, identification des intrants externes, déceler les divergences, analyses et de bilans matières.



Le décompte des matières est réalisé à l'aide d'un logiciel (SISP) de contrôle des matériaux qui produit un bilan métal-produit pour les opérations en cours. Il y a des étapes de validations et vérification régulière par des tiers.

Procédure d'exportation du produit minier marchand de la STL. Avant l'exportation, un échantillon est prélevé dans chaque sac, identifié et envoyé au laboratoire STL pour analyse; une partie est conservée minimum 3 mois en cas de litige. Chaque sac d'alliage, est identifié par un numéro de série généré par le système informatique qui sera inscrit sur le sac avec son poids. Après le placement d'un scellé, le sac est enregistré dans la base des données.

Les informations générées dans toutes ces étapes sont documentées et conservées.

4. Revue de direction

Le groupe de travail sur la gestion de la diligence raisonnable procède une fois par an à la revue de direction relative à la gestion du devoir de diligence de la chaîne d'approvisionnement, et il rend compte à la direction Générale. Celle-ci examinera la rationalité, l'efficacité et la performance de la réalisation du système de diligence raisonnable de l'entreprise et présentera des avis et des suggestions d'amélioration qui seront pris en compte par les gestionnaires de la diligence raisonnable.

5. Mécanisme des griefs

Le mécanisme des griefs STL dont l'anonymat est garanti, permet aux agents, ou à d'autres parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations, réelles ou supposées, afin de résoudre les difficultés avant qu'elles ne s'aggravent.

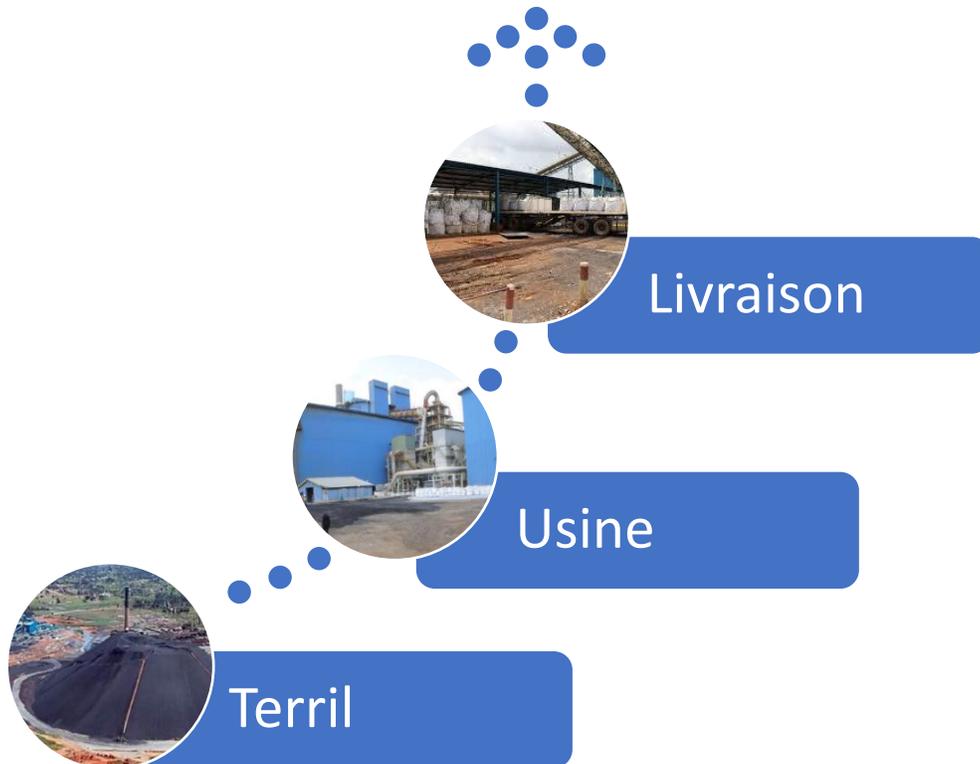
Le mécanisme de règlement des griefs est également à la disposition de nos employés et de toutes les parties qui se sentent incapables de soulever un problème ou une plainte directement auprès de leur supérieur hiérarchique ou du service du personnel local.

Pour faciliter à nos parties prenantes, de nous faire parvenir les griefs, nous utilisons des moyens ci-après :

- Par courrier électronique à : info@stlgcm.com
- Par courrier à : STL, 04 Route Kipushi, Commune de Lubumbashi, Haut-Katanga.
- Par le biais des "boîtes à suggestions" disponibles sur le site de la STL, dans les communautés, près de l'entrée principale de la STL et sur le site Internet de la STL.
- [Société pour le traitement du terril de Lubumbashi \(stlgcm.com\)](http://stlgcm.com)

Gestion des dossiers

Tous les documents relatifs à l'approvisionnement responsable (les documents administratifs, les procédures, les plaintes adressées à STL, les rapports) seront archivés pendant 5 ans et conservés dans une base de données.



III. IDENTIFICATION DES RISQUES

La STL n'achète pas de scories à des tiers, de sorte qu'il n'y a pas de fournisseurs de minerais. Les risques visés par le Guide OCDE relèvent des opérations inhérentes à STL, et sont gérés directement via ses propres systèmes de gestion.

En raison de la proximité de ce terril, la STL dispose d'une visibilité et d'un contrôle sur les risques majeurs potentiels qui pourraient résulter de son approvisionnement en minerais.

La politique d'approvisionnement est associée à un registre des risques de l'entreprise. C'est un document de suivi des risques basé sur une matrice des risques, une évaluation et des mesures d'atténuation.

Le registre des risques couvre et traite les risques identifiés dans le cadre de nos activités.



L'examen des risques est effectué deux fois par an. Tous les risques majeurs identifiés sont passés en revue afin de réévaluer leur pertinence, leur score, leur notation et les stratégies qui sont basées sur des plans d'atténuation. A l'issue de ce processus, nous déterminons s'il est nécessaire de les mettre à jour.

Après chaque révision, le plan de gestion des risques est mis à jour et une nouvelle version est publiée, signée et communiquée aux parties prenantes internes concernées. Un rapport sur les risques est communiqué annuellement à la Direction Générale

Chez STL, les risques sont donc principalement liés aux droits humains, en particulier liés à l'insécurité étant donné l'environnement socio-économique difficile dans lequel STL évolue.

Cependant des mesures d'accompagnement de la communauté ont été mises en place par STL (groupe de jeunes des quartiers environnants assurant la sécurité du terril ...) ou via le cahier des charges (Accompagnement en entrepreneuriat pour la création de l'auto-emploi des jeunes, ...)

Droits humains et sécurité

STL sous-traite la sécurité à des prestataires privés, qui ont suivi une formation en matière de sécurité selon la norme internationale VPSHR (Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme). Une formation de remise à niveau est programmée annuellement.

Fournisseurs (autres que minerais)

Nous avons mis en place un contrôle et une vérification de l'identité des fournisseurs de services principaux (logistique et sécurité) opérant sur le site, selon la même approche que les fournisseurs de minerais (KYC). Dans nos tous nos contrats figurent , une clause relative à l'approvisionnement responsable tel que décrit dans la norme fournisseur publié sur notre site.

paiements aux gouvernements

STL soutient l'action de l'ITIE, qui vise à contribuer à la transparence et à la bonne gouvernance dans le secteur extractif en RDC. Cette collaboration entre l'ITIE-RDC et les sociétés minières dont fait partie la STL est essentielle pour garantir une gestion responsable des ressources naturelles de la RDC et améliorer le bien-être des populations locales.

STL participe au processus ITIE en transmettant lors de la collecte des données les paiements des taxes , droits, redevances versées à l'état; en vue de leur divulgation dans la publication du rapport ITIE. Ce rapport vise à fournir une information transparente et fiable sur les revenus générés par le secteur extractif en RDC et sur leur utilisation par le gouvernement.

CAHRA

L'identification du CAHRA a été identifiée sur base des ressources suivantes :

- L'indice du Baromètre des conflits (Institut de recherche sur les conflits internationaux de Heidelberg).
- Indices de bonne gouvernance.
- Indice des droits de l'homme.
- Rapport américain sur les droits de l'homme
- Projet de Justice Mondiale
- Section 1502 de la loi Dodd-Frank.
- Règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017.

STL se trouve dans une zone géographique qui, au regard des différentes ressources consultées, présente des risques élevés dans tous les domaines.

Nous concluons donc que STL est localisé dans une zone CARHA. Il y a donc un drapeau rouge d'origine et de transit de minéraux.

Nous mettrons à jour les ressources utilisées ainsi qu'une révision de la détermination de la CARHA une fois par an.

L'entreprise assure une surveillance permanente des risques par une présence constante sur le site; étayé par des rapports «Flash» relatant tout incident sur le site et relayé à tout le personnel.

IV. AUDITS

Interne

En tant qu'exploitant, nous considérons que toutes les évaluations faites sur le site comme des évaluations sur le terrain. Pour établir le registre des risques de l'entreprise, nous couvrons les risques de nos activités. Celui-ci est effectué deux fois par an avec des mises à jour. Cela nous permet d'observer les progrès réalisés.

Par des tiers

Au cours de la période que couvre ce rapport, le système de diligence raisonnable de STL a été soumis à deux audits tiers indépendants.

- Audit menée pour le compte d'un client par tiers indépendants (RCS), en date du 27-28 octobre 2022. L'audit a été mené au regard des normes suivantes :
 - Lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones Affectées par les conflits et les zones à haut risque (3^e édition).

- Directives chinoises de diligence raisonnable pour une chaîne d'approvisionnement responsable en minerais (directives chinoises).
Concernant les risques visés à l'annexe II évalués, aucun risque réel ou potentiel n'a été identifié. Il reste des items en phase de conclusions du CAP 2.
- Audit menée par un autre client en date du 16 March 2023.
L'audit comprenait les éléments suivants :
Gestion environnementale (évaluations des émissions sonores et atmosphériques), page signée du formulaire de déclaration ITIE, Matériel de formation et registres de formation des prestataires de services de sécurité sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.
Audit clôturée et réussie après la mise en place des actions correctives.

V. RAPPORT

Le rapport de diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement de STL. est publié une fois par an et peut être consulté sur le site officiel de l'entreprise. Notre entreprise accueille sincèrement les suggestions de tous horizons sur la gestion responsable de notre chaîne d'approvisionnement en cobalt.